

POUR QUI ?

Tous les GSA affiliés à la FFvolley souhaitant étendre leur activité sur un autre territoire en créant une nouvelle structure.



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce dispositif permet à un club (club parrain) de créer une autre structure (club filleul), de manière simplifiée.

Les membres dirigeants du club parrain sont généralement les mêmes que ceux du club filleul. L'accompagnement du club parrain doit permettre au club filleul de s'émanciper à terme.

COMMENT CRÉER UN CLUB FILLEUL ?

Le club parrain et le club filleul doivent signer une **convention annuelle**, validée par la FFvolley. La convention peut-être renouvelée un maximum de trois fois. Au bout de 4 années maximum, le club filleul devra devenir indépendant du club parrain.

LES AVANTAGES DU DISPOSITIF



- Le club filleul bénéficie des mêmes avantages qu'une « nouvelle structure » (au niveau des tarifs, de la dotation offerte,...).
- La circulation des joueurs au sein des deux clubs est facilitée. Par exemple, Les licenciés du club filleul peuvent s'intégrer aux équipes de leur club parrain.
- Grâce à la création d'une nouvelle entité sur une autre commune, de nouveaux équipements pourront être sollicités, ainsi que de nouvelles potentielles subventions.
- L'arrivée sur un nouveau territoire permettra également de construire de nouvelles collaborations, et possiblement d'attirer des personnes de ce bassin de population.

CONTACT

PAGE DÉDIÉE

RÈGLEMENT

Nathalie LESTOQUOY
nlestoqueoy.ccsr@ffvb.org
01 58 42 22 43

Cliquez [ici](#)

Cliquez [ici](#)